



INFO-CORONAVIRUS

Voici deux autres bonnes nouvelles qui font suite au travail de représentation réalisé par la Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) et le Syndicat de l'enseignement des Bois-Francs.

ÉVALUATION DES COMPÉTENCES

En octobre dernier, le ministre de l'éducation a donné suite aux revendications de la FSE en acceptant de réduire le nombre de bulletins à transmettre aux parents pour la présente année scolaire. Pour ce faire, il a modifié le Régime pédagogique et transmis une correspondance à tous les partenaires de l'éducation pour faire connaître ses orientations sur le sujet.

Pour le SEBF, il était clair que l'intention du ministre ne visait pas à alourdir la charge de travail des enseignantes et enseignants en matière d'évaluation des apprentissages. Cela s'est d'ailleurs traduit dans les modifications qui ont été apportées au Régime pédagogique et dans les discussions qui ont eu lieu avec les représentantes de la FSE. Toutefois, dans sa lettre, une certaine ambiguïté s'est glissée puisque les services éducatifs de certains centres de services scolaires avaient compris que l'obligation d'évaluer toutes les compétences concernaient toutes les matières, incluant l'éducation physique, les arts, l'éthique et culture religieuse, l'univers social et la science et technologie au primaire. Nous ne faisons pas la même lecture et notre argumentaire se basait sur les encadrements législatifs prescrits plutôt que sur la correspondance ministérielle.

Hier, deux documents explicatifs ont été transmis dans les milieux et la consigne est très claire.

En effet, *pour le bulletin de la première étape (janvier 2021), l'obligation d'évaluer toutes les compétences vise uniquement les matières suivantes : français, mathématique, anglais ainsi que chacun des volets en science et technologie au secondaire.* Pour constituer le résultat disciplinaire des autres matières, il n'est pas obligatoire d'évaluer toutes les compétences. Les directions devraient donc recevoir un message similaire de la part des services éducatifs d'ici les prochains jours.

EXAMENS DU MINISTÈRE

Afin de tenir compte de la situation exceptionnelle, la durée des épreuves ministérielles du primaire et du premier cycle du secondaire a été réduite afin que le temps de passation ne dépasse pas une journée. De plus, l'épreuve qui évalue la compétence *Résoudre une situation-problème mathématique* à la fin de la 6^e année ne sera pas imposée. En ce qui concerne la 4^e et la 5^e secondaire, l'horaire établi permet de se doter d'une certaine latitude afin de pouvoir l'adapter en fonction de l'évolution de la pandémie. Des dates de dérogation seront communiquées si cela s'avérait nécessaire.

Vous trouverez en pièce jointe l'horaire de la session d'examen du ministère de l'éducation 2020-2021.

Nous vous rappelons que le CSS a répondu à l'invitation du ministre de l'éducation et a annulé les épreuves « CSBF » pour les élèves de la 2^e, 4^e, 6^e année du primaire ainsi que celles de la 2^e année du secondaire pour l'année en cours.

Nancie Lafond, présidente
Sonia Laliberté, vice-présidente



3, rue Bécotte
Victoriaville, Qc
G6P 8K6
T. 819-809-2206
F. 819-809-2230
secretariat@sebf-csq.ca